

# Registre des personnes fragiles et isolées

Le Centre Communal d'Action Sociale de Pinsaguel vous rappelle qu'un registre nominatif des personnes vulnérables a été ouvert en cas du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels, notamment pour la canicule.

## Qui peut s'inscrire sur le registre ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées, en invalidité.

## Qui peut solliciter l'inscription sur le registre ?

- La personne elle-même,
- Son représentant légal,
- Un tiers (ami, proche, médecin, services d'aide à domicile...) avec l'accord de l'intéressé(e).

## Où s'adresser ?

Mairie de Pinsaguel 1 Rue du Ruisseau au 05.61.76.29.88 – [contact@mairie-pinsaguel.com](mailto:contact@mairie-pinsaguel.com) - ou CCAS, Sophie CHAPELLE au 06.72.35.74.20 joignable que l'après-midi

[!\[\]\(17413706fd4997a1a4bdf85c6864eee1\_img.jpg\) Télécharger la fiche d'inscription sur le registre](#)

**En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence canicule, un contact sera mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin (visites, appels...).**